



Les déchets particuliers

Les déchets de soins et médicaments

Jetés à la poubelle ils présentent un risque pour la santé et l'environnement.

- Les aiguilles et déchets de soins coupants des particuliers font l'objet d'une collecte sécurisée gratuite par le biais des pharmacies.
- Les médicaments non utilisés sont à rapporter en pharmacie ou en déchetterie.



Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Ce sont les appareils qui fonctionnent à l'électricité sur secteur, piles ou batteries. Ils contiennent des substances polluantes et ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères classiques.

Pour se débarrasser d'un appareil électrique :

1) Qui fonctionne encore

Donnez-le à une association ou à la Recyclerie du Plateau Picard.



2) Qui ne fonctionne plus

Rapportez-le en magasin pour l'achat d'un appareil neuf (celui-ci est tenu de le reprendre car vous acquittez pour cela une éco-taxe à l'achat) ou déposez-le en déchetterie.

Les lampes usagées

Se recyclent

Les tubes fluorescents dits "néons"

Les lampes fluocompactes dites "basse consommation"

Les lampes à LED



À déposer :
Chez votre distributeur ou en déchetterie

Ne se recyclent pas

Les ampoules halogènes

Les ampoules classiques à incandescence



À jeter :
Dans la poubelle ordinaire et non avec le verre

Textiles, linge de maison et chaussures

Ils peuvent être donnés à diverses associations, à la Recyclerie du Plateau Picard ou encore déposés dans l'une des nombreuses bornes de collecte présentes sur le territoire.

Ils seront réutilisés ou recyclés sous forme de chiffons ou de matériau isolant.